



## Communiqué de Presse

### La préservation de l'environnement, un axe prioritaire pour l'APDN

Dans le cadre du développement durable des zones côtières de la réserve de biosphère intercontinentale de la méditerranée, l'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord (APDN) a signé le mardi 10 février 2009 une convention cadre pour une durée de trois années d'un montant de 156, 86 millions de DH en partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, la Direction Générale des Collectivités Locales, l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée, l'Office National des Chemins de Fer, et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc.

L'objectif de cette convention est de renforcer et mettre en valeur la dimension du développement durable des projets menés dans les zones côtières de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM), et ce notamment par la mise en oeuvre de mesures de prévention, de correction et de compensation des impacts environnementaux qui y sont liés et d'actions de sensibilisation et de communication.

Ainsi, il est prévu d'élaborer un plan d'aménagement et de gestion du Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) de Jbel Moussa en vue de l'ériger en aire protégée, de promouvoir l'écotourisme au niveau des SIBE de Jbel Moussa et de Punta Cires en mettant en relief la valeur écologique, paysagère et environnementale des deux sites et de mettre en oeuvre un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Ce programme se fera sous la conduite de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. Son objectif sera de sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux, agents des administrations concernées, les associations locales et régionales de protection de la nature et de leur fournir les outils leur permettant d'adapter leurs actions et leurs interventions.

Quant à la prévention et lutte contre les incendies de forêts, les moyens nécessaires pour la surveillance et la prévention des incendies de forêts (cartes de risque, guetteurs d'incendies...) seront mis en place. Parallèlement, la zone considérée sera dotée de matériels de première intervention, des panneaux de signalisation seront placés et des campagnes de sensibilisation seront organisées.

Par ailleurs, les zones sensibles de végétation naturelle à conserver seront délimitées, un programme de reboisement d'au moins l'équivalent de la superficie forestière déboisée est prévu ainsi que la réalisation des rideaux de végétation le long des infrastructures notamment à proximité des agglomérations.

Ajouter à cela, la convention prévoit également la valorisation des plantes aromatiques et médicinales (PAM). A cet effet, deux actions seront menées : la réalisation d'une étude sur les potentialités en PAM et les possibilités de valorisation et la création de coopératives d'exploitation et de valorisation des PAM. Parallèlement, des zones de loisirs et d'activités touristiques dans l'arrière pays du port seront créées et des circuits pédestres et équestres, espaces verts et récréatifs seront aménagés à cet effet.

Rappelons que l'APDN compte dans son périmètre d'intervention, à savoir les régions Tanger-Tétouan et Taza-Al Hoceima-Taounate, de nombreux sites à grands intérêts écologiques. Ainsi on retrouve :

- **Parc National de Talassemtane (Tétouan – Chefchaouen)**: qui revêt une importance particulière et jouit d'une notoriété qui dépasse les frontières nationales, puisqu'il fait officiellement partie de la Réserve de Biosphère Transcontinentale de la Méditerranée (Maroc-Espagne)
- **Parc National de Tazekka (Taza)**: qui joue un rôle écologique vital puisqu'il est le principal pourvoyeur d'eau de toute une région située à l'aval
- **Parc National de d'Al Hoceima** : très riche en faune et flore.
- **SIBE JBEL MOUSSA (Tétouan)** qui abrite des espèces riches et diversifiées, et constitue le lieu de reproduction, à une altitude remarquablement basse pour l'Afrique du Nord, du Merle de roche, du Rouge-queue noir, du Grave à bec rouge et du Chocard à bec jaune.
- **SIBE de BARRAGE IDRIS I (Taounate)** étalé sur une superficie de 5700 h
- **SIBE de PERDICARIS (Tanger)** dont la végétation naturelle est très luxuriante et dont plusieurs arbres représentent les plus anciennes plantations du Maroc.
- **SIBE de JBEL BOUHACHEM (Chefchaouen et Tétouan)** qui dispose de formations forestières parmi les plus belles au Maroc et qui sont marquées par leur biodiversité floristique élevée.
- **SIBE de BRIKCHA (Chaefchaouen)** dont la végétation dense climacique est organisée par le chêne liège, le chêne vert, le chêne zène et le chêne kermès avec cortège floristique très riche.
- **SIBE de JBEL TIZIRANE (Chefchaouen)** qui constitue le refuge de plus de 14 espèces de mammifères, 48 espèces d'oiseaux et 11 espèces de reptiles.
- **SIBE de Ain Bouadel (Taounate)** qui est caractérisé par une flore et une végétation variées et uniques dans la région